

## **Courcelle-Seneuil, Jean-Gustave**

forces libérales se concentraient sur le socialisme et le protectionnisme depuis des années, et qu'ils furent véritablement pris par surprise, et attaqué par le côté qu'ils défendaient le moins.

Les conséquences immédiates en furent douloureuses : Courcelle-Seneuil émigra au Chili ; Gustave de Molinari retourna en Belgique ; Joseph Garnier quitta la direction du *Journal des Économistes* ; Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont mirent un terme à leur carrière politique, de même que Léonce de Lavergne, qui, encore jeune, se fit agriculteur.

Le bilan des libéraux français relativement aux coups d'État, n'est certainement pas négatif, mais il est contrasté. Car ces auteurs ont toujours maintenu un attachement ferme pour les réformes graduelles, et condamné les révolutions. Seuls, d'ailleurs, en mettant la décentralisation dans leur programme, ils donnaient le moyen d'écartier les coups d'État : en effet, c'est parce que tous les pouvoirs sont concentrés à Paris, et entre quelques mains, que les coups de main audacieux sont possibles, tandis qu'ils ne le sont pas en Angleterre ou aux États-Unis. Cet avertissement direct figure plusieurs fois en 1848 dans les colonnes du *Commerce*, où écrivent Joseph Garnier et Gustave de Molinari, et il mérite de figurer à l'actif du bilan des libéraux français sur cette question. (*Œuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. V, p. 386 et 402)

### **COURCELLE-SENEUIL, JEAN-GUSTAVE (1813-1892). Économiste, spécialiste des banques.**

Je ne peux pas sans cesse présenter des économistes, sans rappeler que l'économie politique est pour eux une science plus large, plus englobante qu'elle ne l'est devenue. Avant que je puisse poser les termes du problème dans l'article *Économie politique*, j'aurais à entretenir le lecteur des idées de plusieurs auteurs dont toute la carrière d'économiste s'articule autour d'une définition qui est propre à cette époque, et peut-être à ce pays, et je ne peux manquer à ce point à la vérité, en n'insistant pas sur le sujet exact qui fait l'objet de leurs méditations. Déjà, Charles Coquelin, que nous venons à peine d'étudier, traite l'économie politique comme la science non pas des richesses, mais des moyens de produire ; il affirme que son objet est l'effort humain. (Article « Économie politique » du *Dictionnaire de l'économie politique*, 1852, t. I, p. 651 et 660) L'économie politique de Dunoyer, Destutt de Tracy et Dupont de Nemours, les trois grands auteurs que la lettre suivante permettra d'introduire, est conçue pareillement d'une manière large et englobante, et chacun d'eux s'oppose à Jean-Baptiste Say sur ce point. (Lettre de Dupont de Nemours à J.-B. Say, 22 avril 1815, ; Compte-rendu de la 5<sup>e</sup> éd. du *Traité d'économie politique* de J.-B. Say par Charles Dunoyer, Revue encyclopédique, avril 1827, p. 63) Pareillement, Jean-Gustave Courcelle-Seneuil considère qu'il existe une science de l'activité volontaire de l'homme, dont la

philosophie, l'histoire et l'économie politique ne sont que des ramifications. (*Préparation à l'étude du droit*, 1887, p. 12-13 et p. 350) Ainsi, tandis que l'économie politique examine l'activité humaine qui a pour objet d'appliquer le monde extérieur à la satisfaction des besoins humains, la « science sociale », plus largement, a pour but de « constater, par l'observation et le raisonnement, ce qu'il y a de stable et de constant dans l'ensemble des actes humains, quelles sont les inclinations fondamentales, les tendances de l'espèce, qui constituent, à proprement parler, la raison humaine appliquée à la conduite de la vie. » (« Essai de définition de la science sociale », *La Nouvelle Revue*, t. 33, 1885, p. 496) L'étude de l'action humaine fait reconnaître en effet des mobiles, des dispositions habituelles ou nécessaires : par exemple, l'homme n'agit jamais pour agir, en vue de l'action seulement ; il agit en vue du résultat, qui est la satisfaction d'un besoin, plaisir obtenu ou peine évitée, et il obéit à la loi du moindre effort. (Idem, p. 507) Par égard pour son sujet, la science sociale doit toujours se faire subjective, et individuelle. Même au niveau le plus supérieur, en législation ou en morale, elle ne peut cesser de l'être, car c'est toujours l'individu qui souffre ou jouit, qui craint, qui espère, qui agit ou s'abstient, qui peine ou qui se repose. (Idem, p. 508-509) Dans les questions qui relèvent plus particulièrement de l'économie politique, l'analyse reste encore essentiellement individuelle, à commencer par les notions de besoins et de valeur, qui dépendent entièrement du jugement particulier de chaque homme (*Traité théorique et pratique d'économie politique*, 1858, t. I, p. 44-45 et p. 229)

Une telle définition du cadre et des enjeux de l'économie politique, à une époque marquée par des essais de redéfinition qui ont valu des sorts divers aux termes de *catalectics* ou *d'economics*, donnait lieu à des controverses en privé ; mais Courcelle-Seneuil maintenait son opinion, fortement enracinée chez lui. Dans *l'Économiste Français* de Paul Leroy-Beaulieu, Arthur Mangin avait critiqué en mai 1886 les conceptions des « esprits absous » et des « économistes intransigeants », qui, comme Courcelle-Seneuil, fermement attachés au principe du « laissez faire, laissez passer », n'admettaient pas la possibilité d'une quelconque « législation économique ». (n° du 1<sup>er</sup> mai 1886, p. 535) Pour Courcelle-Seneuil, c'était une première hérésie : « Quelle partie de la législation n'est pas économique plus ou moins ? », lui répond-il. « Je n'en connais aucune. Il peut y en avoir : je ne la vois pas. La voyez-vous ? » (Lettre à Arthur Mangin, sans date ; collection privée) Spécialiste de l'économie politique, Courcelle-Seneuil voyait donc un champ très large ouvert devant lui, et quand il a traité des questions constitutionnelles ou du soi-disant principe des nationalités, c'était toujours avec la certitude de faire son métier et de juger ce qui dépendait de lui. De ce fait, son œuvre est d'une ampleur intimidante ; elle

couvre tous les thèmes de ce Dictionnaire, et y sera l'une des plus mobilisées. Son credo, et les réformes qu'il demandait, sont exposés en peu de mots dans la préface de son ouvrage sur *l'héritage de la Révolution* : « Liberté individuelle, — liberté religieuse et philosophique, — liberté des cultes, — liberté de réunion et de discussion orale ou écrite, — liberté de l'enseignement, — liberté du travail, des échanges et des contrats, — respect et défense de la propriété acquise par le travail, l'échange et l'héritage légitime, — administration des intérêts locaux par les habitants des localités, — réduction de l'armée permanente, armement de la nation, — suprématie du pouvoir législatif ; — indépendance réelle et complète du pouvoir judiciaire. » (1872, p. ix) Ce libéralisme radical le faisait passer pour un intransigeant, et il se plaignait un peu de cette qualification. « Je regrette que vous m'ayez traité d'esprit absolu », confesse-t-il encore à Arthur Mangin, au sujet de l'article évoqué précédemment, « et je le regretterais bien davantage si j'étais jeune, car dans le temps où nous vivons et pour le vulgaire, il vaudrait mieux être traité de voleur ou même d'assassin... Intéressant. » (Lettre à Arthur Mangin, sans date ; collection privée)

La place de Courcelle-Seneuil est particulièrement grande dans ce que nous appellerions aujourd'hui la science économique. Par des ouvrages de doctrine, il a tâché d'exposer les principes strictement économiques d'une manière plus rigoureuse et scientifique, distinguant particulièrement ce qui relève de la science et ce qui relève de l'art. (*Traité théorique et pratique d'économie politique*, 3<sup>e</sup> éd., t. I, 1891, appendice, p. 509) Il restera encore dans l'histoire comme un habile vulgarisateur, par oral et par écrit, du libéralisme économique, capable de varier les méthodes d'exposition en fonction de son auditoire : ainsi il préfère les entretiens familiers et les exemples au Chili, pour apprendre à ses étudiants à penser par eux-mêmes, tandis qu'à l'École Normale son cours est nettement plus formel et scientifique. (D. Barros Arana, *Necrología de Don Juan Gustavo Courcelle-Seneuil*, 1892, p. 8 ; C. Garay Vera, *J.-G. Courcelle-Seneuil : una obra para la libertad*, 2013, p. 43. — Lettre à Arthur Mangin, 12 février 1881 : collection privée.) Son œuvre doctrinale est encore marquée par sa contribution à la théorie et la pratique de l'entrepreneuriat, et à la défense de la liberté des banques, que j'étudie largement dans des articles séparés de ce Dictionnaire.

Après le coup d'État du futur empereur Napoléon III, rappelons que Courcelle-Seneuil a trouvé refuge au Chili, qu'il adopta comme deuxième patrie, et où il est resté jusqu'en 1863. (A. Benegas Lynch, *Jean-Gustave Courcelle-Seneuil*, 2010, p. 11 ; L. Fuentealba, *Courcelle-Seneuil en Chile*, 1945, p. 92.) Au cours de ces années, il donna des cours et des conférences largement suivies, participa à la réforme de la législation (et au premier titre de la loi bancaire) et servit même de conseiller

et de négociateur pour cette patrie qui n'était pas la sienne. (C. Garay Vera, *J.-G. Courcelle-Seneuil*, etc., 2013, p. 40) Mais aussi il n'était pas aussi intransigeant sur la nationalité que sur la liberté.

**COUVENTS.** Voir *Religion*, ainsi qu'*École-Éducation* et *Femmes-Féminisme*.

**CRISES ÉCONOMIQUES, CYCLES ÉCONOMIQUES.**

Une crise économique est un dérangement subit des affaires, qui en trouble la marche et dans une certaine mesure en suspend le cours. Alors, on voit les industries et les maisons commerciales essuyer des pertes importantes, trembler ou s'effondrer les unes après les autres, jetant leurs employés dans les périls du chômage. De telles évènements se produisent de manière périodique, comme en France en 1811, 1819, 1825, 1830-1831, 1837, 1846, on parle de cycles économiques, lesquelles commencent par l'euphorie du sur-investissement et finissent par la panique et la banqueroute. (Charles Coquelin, art. « Crise commerciale » du *Dictionnaire de l'économie politique*, 1852, t. I, p. 526 et 528)

Malgré un débat subsistant, inhérent à toute matière de science, et au-delà des considérations personnelles que chaque auteur ajoute à la réflexion commune, une explication classique s'est imposée dans le libéralisme français : c'est celle que Louis Reybaud rappelle en 1856, en la donnant comme l'opinion commune des écrivains les plus autorisés en matière de finances. Les crises adviennent, répète-t-il après les maîtres, quand une nation demande, pour former ses entreprises, au-delà des réserves que forment annuellement dans son sein les bénéfices du travail et l'emploi judicieux des capitaux ; car alors se crée une situation surfaite, qui se répercute à la Bourse, où le prix des titres connaissent une hausse qui manque de fondement. (*Journal des économistes*, juin 1856, p. 322 et 326) Depuis le milieu du siècle, en effet, les économistes libéraux français insistent sur les désordres auxquelles conduit fatallement le système des banques privilégiées comme la Banque de France ou la Banque d'Angleterre — lesquelles, placées dans une situation monopolistique exceptionnelle, dictent à peu près leurs conditions. Avec sa politique d'escompte, tantôt souple et tantôt restrictive, la banque privilégiée produit une instabilité perverse. Ce système produit de faux signaux : « il trompe le commerce », déclare Charles Coquelin, « en ne l'excitant aujourd'hui que pour l'abandonner demain : il l'induit dans des opérations qu'il ne lui permet pas ensuite de soutenir, et par là il l'expose à d'incalculables pertes. » (*Du crédit et des banques*, 1848, p. 228)

Voici en quelques mots comment se produit la crise, de la facilité au resserrement du crédit. D'abord, tout n'est qu'enthousiasme : chaque domaine d'activité ressent une poussée avantageuse. « Le premier venu